



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 / 02 / 2017

L'an **deux mil dix-sept, le 13 février, à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Absents : 2

Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy,
Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, M. SAUVEZIE Dominique,
Mme GUINET Danielle, Mme FER Dorothee, Mme FOURTON Rénata,
M. NAVARRE

Étai(ent) absent(s) avec procuration(s):

Mme POUMIROU Katia donne pouvoir à Mme MATTIAZZO

Étai(ent) absent(s) excusé(s) :

Mme LABOUBEE Marie-Josée

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GAGNIER Séverine

Date de convocation
07 / 02 / 2017

OBJET

Ordre du jour :

-
- M. LENOIR (CRPF) - Présentation des mesures compensatoires des parcelles communales en bordure de Saye.
- Approbation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2017.

➤ Délibérations

- - 2017 - 02 - 13 / 01 - Devis entretien des espaces verts
- - 2017 - 02 - 13 / 02 - Convention pour mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé concernant l'aménagement du lotissement "Garceau 3".
- - 2017 - 02 - 13 / 03 - Recrutement d'un agent technique stagiaire.
- - 2017 - 02 - 13 / 04 - Recrutement d'un adjoint administratif stagiaire.
- - 2017 - 02 - 13 / 05 - Mise à jour du tableau des effectifs

Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions

Présentation des mesures compensatoires des parcelles communales en bordure de Saye, par M. LENOIR (CRPF).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Adoption du compte rendu de la séance du 16 janvier 2017.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à l'ajout de la délibération suivante :

Délibération N°2017 - 02 – 13 / 06 – Marché Salle des fêtes – Choix des entreprises

Accord du Conseil Municipal.

- Délibération N°2017 - 02 – 13 /01 – Devis entretien des espaces verts.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ESAT les 3 Fontaines situé à Montlieu-la-Garde effectue des travaux d'entretien des espaces verts et présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour l'année 2017 qui s'élève à 11 776,00€ HT soit 14 131,20 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'ESAT les 3 Fontaines
- Autorise Madame le Maire à notifier son accord à l'association et à mandater les factures émises suite à ce devis.

- Délibération N°2017 – 02 – 13 / 02 – Convention SPS - Aménagement Garceau 3.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention pour mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé concernant l'aménagement du lotissement « Garceau 3 », établie par le Syndicat mixte départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** les termes du projet de convention présenté par le Syndicat mixte départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention.
- Délibération N°2017 - 02 – 13 / 03 – Recrutement d'un agent technique stagiaire.

Madame le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, comme la loi le prévoit, que l'agent affecté à la surveillance du transport scolaire, du service au restaurant scolaire de l'école élémentaire, qui donne entière satisfaction sur les deux missions qui lui sont allouées pour ses capacités, puisse être stagiairisé et d'envisager son intégration dans la Fonction Publique Territoriale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n 2016 - 10 - 10 / 05 du 10 octobre 2016 approuvant la création d'un poste d'adjoint technique contractuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste Adjoint Technique Territorial stagiaire (29 h)
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Délibération N°2016 - 10 – 10 / 04 – Création d'un poste d'adjoint administratif.**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat emploi d'avenir de l'agent affecté à l'agence postale et à l'accueil de la mairie se termine le 01 mai 2017.

Pour permettre la continuité du service, il convient de créer un poste d'adjoint administratif

Après cet exposé les membres du Conseil Municipal décident de :

- Créer un poste d'adjoint administratif pour 35 h hebdomadaires, à compter du 02/05/2017.
- Charger Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision

➤ **Délibération N°2017 - 02 – 13 / 05 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691-298 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01 mai 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe arrêté à la date du 01 mars 2017 :
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

ANNEXE A LA DELIBERATION

TABLEAU DES EFFECTIFS

	GRADE	CATEGORIE	TPS DE TRAVAIL	NOMBRE	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 1ère classe	B	35	1	1	
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe	C	35	1	1	
	Adjoint administratif 1ère classe	C	35	1	1	
	Adjoint administratif	C	35	1	1	
FILIERE SOCIALE	ATSEM principal 1ère classe	C	35	1	1	
	ATSEM principal 2ème classe	C	33	1	1	
	Adjoint technique Principal 2ème classe	C	30	1	1	
	Adjoint Technique Territorial	C	35	4	4	
	Adjoint Technique Territorial	C	29	1	1	
	Adjoint Technique Territorial	C	28	1	1	
FILIERE CULTURELLE	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35	1	1	

➤ **Délibération N°2017 - 02 – 13 / 06 – Marché Salle des fêtes – Choix des entreprises**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juillet 2014 approuvant le projet de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 13 octobre 2014 dont l'objet était : « Mission de maîtrise d'œuvre pour la Rénovation de la Salle des Fêtes Agrandissement et aménagement ».

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres, en date du 15 décembre 2014

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2015 approuvant le choix du maître d'œuvre, MG+ Architectes de Saintes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2016 approuvant la Validation Avant-Projet Définitif du projet de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 16 septembre 2015 dont l'objet était : « **Rénovation et Agrandissement de la Salle des Fêtes** », comprenant 15 lots,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 16 septembre 2016,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres, en date du 18 octobre 2016,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres, en date du 22 novembre 2016,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 6 janvier 2017, « **Rénovation et Agrandissement de la Salle des Fêtes** », **Lots 1, 3, 4, 6 et 7**,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres, en date du 27 janvier 2017,

Vu le rapport ACT remis par le maître d'œuvre MG+ Architecte,

La commission propose que soit retenue les entreprises suivantes (Voir tableau ci-joint).

Après avoir pris connaissance des décisions de la commission d'Appel d'offres, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions de la commission d'appel d'offres,
- **autorise** Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres (Voir tableau ci-joint).

3716 - Salle Multi-culturelle BUSSAC FORET**RECAPITULATIF DES MEILLEURES OFFRES RECUES**

LOTS		ENTREPRISE
1	GROS-ŒUVRE & Démolitions	EGCB17 <i>Les Caillauds - 17130 COUX</i>
2	DESAMIANTAGE	TECKNIKamiante <i>ZA rue du 8 mai - 85450 CHAMPAGNE LES MARAIS</i>
3	CHARPENTE ACIER	BARAN S.A.S. <i>Le Placin CARS – B.P. 22 - 33390 BLAYE</i>
4	COUVERTURE & FACADES ZINC	OLIVIER SAS <i>Le Bois du Pin - 17210 ORIGNOLLES</i>
5	ETANCHEITE	SOPREMA <i>35 avenue Kennedy - 17100 SAINTES</i>
6	CHARPENTE BOIS	Sarl VIVANBOIS <i>Za pied sec - 17260 GEMOZAC</i>
7	MENUISERIE ALU	BIRON S.A.S. <i>46 rue des grands champs - 16130 GENSAC LA PALLUE</i>
8	DOUBLAGES / CLOISONS / PLAFONDS	A.Y.GOURAUD SAS <i>13 rue du Dr Schweitzer - 17500 JONZAC</i>
9	REVETEMENTS DE SOLS	MARRAUD / BUGEAU <i>17130 MONTENDRE</i>
10	ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES <i>ZI DES AGRIERS – rue du port Thureau – 16000 ANGOULEME</i>
11	SANITAIRES, CHAUFFAGE & CVC	ALBERT S.A. <i>20 rue de l'Hotel de ville - 17130 MONTENDRE</i>
12	PEINTURES	SAS MARRAUD <i>17130 MONTENDRE</i>
13	VRD	Ste BASTERES FRERES <i>17210 MONTGUYON</i>
14	ITE	SAS MARRAUD <i>17130 MONTENDRE</i>
15	SCENOGRAPHIE	GESTE SCENIQUE <i>Centre Routier, 79260 La Crèche</i>

Informations et questions diverses

Madame le Maire

Route de Blaye, les travaux du réseau d'eau débutent le 1^{er} mars 2017. La route sera fermée, mais accessible aux riverains et transports scolaires.

Rappel des élections du 23 avril et 7 mai ; et du 10 et 17 juin 2017. Bureau de 8h à 19h, un tableau des présences sera complété.

Prochain Conseil Municipal le 13 mars 2017, avec Compte Administratif et Budget à l'ordre du jour.

Monsieur ARDOIS annonce la prochaine réunion des associations jeudi 16 février ; Que le prochain marché nocturne aura lieu en juillet, la date en sera déterminée lors de la réunion des associations ; qu'un concert, dans le cadre des Eurochestreries aura lieu le 07 août 2017 et qu'une animation, prise en charge par la CDCHS aura lieu fin août.

Madame le Maire précise que les peintures de l'église sont terminées.

Monsieur ARDOIS demande si lors de la constatation d'une consommation anormale d'eau ou d'électricité par exemple, doit on en imputer la charge à l'association concernée ? ou peut-être déduire cette surconsommation de la subvention ?

Monsieur ARDOIS fait ensuite le Compte rendu de la réunion sur les rythmes scolaires. Les enseignantes sont contre l'idée d'une modification des horaires des ateliers péri éducatifs ; Donc situation inchangée.

Monsieur MARCHAIS demande qui est décisionnaire dans le cadre des rythmes scolaires

Madame le Maire répond que c'est un accord tripartite avec majorité.

Monsieur ARDOIS annonce qu'il présentera lors du prochain Conseil Municipal les statistiques relatives à la cantine scolaire et autres couts de fonctionnement et de revient.

Il annonce également, que les travaux de peinture dans l'école élémentaire seront effectués pendant les vacances scolaires de février et que le nouveau site internet de la commune est en ligne : <https://bussac-foret.fr/>

Madame GAGNIER s'interroge sur la modification des espaces verts et fleuris de la commune

Madame le Maire explique, qu'en raison des vols de végétaux, ou d'arbres, les espaces fleuris, on de ce fait été réduits

Madame GUINET fait le compte rendu de la réunion de la banque alimentaire à laquelle elle a participé.

Monsieur NAVARRE signale que les parents prennent les pots de fleurs pour des cendriers.

Monsieur MARCHAIS demande de prendre en compte pour le projet budget, l'achat éventuel de matériel roulant, et demande d'envisager la pose d'un radar pédagogique, route de Montendre ;

Prochain Conseil Municipal Lundi 13 mars à 20h15.

La séance est levée à 22h15.